

Sergio Boffa

L'abbaye et la naissance d'une ville : Le cas de Nivelles des origines à la fin du XIIe siècle

Le sort de Nivelles et de son abbaye sont indissociablement liés jusqu'à la fin de l'Ancien Régime¹. Dans les pages qui suivent, nous voudrions mettre en lumière dans quelle mesure l'abbaye a été à l'origine du développement urbain et quels facteurs ont pesé dans ce processus.

Les villes médiévales de nos régions sont souvent nées aux abords d'une fortification ou d'une abbaye. Le phénomène est connu et a déjà fait l'objet de travaux de qualité². Mais l'histoire urbaine est en constant renouvellement. Chaque ville possède un passé qui lui est propre et l'accumulation d'études de cas nous permet de percevoir de plus en plus clairement les tendances régionales et de concevoir des modèles fiables.

Le présent article se concentre sur Nivelles, une localité brabançonne qui peut être qualifiée de ville seigneuriale ecclésiastique. Les archives la concernant sont suffisamment nombreuses pour que nous puissions tenter d'analyser en détail le rôle moteur joué par une institution religieuse dans la naissance d'une ville médiévale, c'est-à-dire lors de sa phase pré-urbaine³.

Notre enquête s'arrête à la fin du XIIe siècle. Ce choix se justifie non seulement parce qu'à cette époque Nivelles est devenue ville – c'est du moins ainsi que les contemporains voient cette entité⁴ – mais surtout parce que les conflits entre les bourgeois et l'abbaye sont de plus en plus fréquents et de plus en plus âpres. L'abbaye devient alors un adversaire qu'il faut combattre énergiquement plutôt qu'un facteur de développement. Une page de l'histoire de cette localité est tournée. De même, à cette époque, le comte de Louvain devenu duc de Brabant, avoué de l'abbaye, est en passe de s'imposer définitivement comme interlocuteur de la communauté bourgeoise et celle-ci s'inscrira désormais dans le réseau politique des bonnes villes du duché.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, rappelons qu'il est extrêmement difficile de définir ce qu'est la ville médiévale. Les spécialistes de l'histoire urbaine ont souligné la futilité de mettre en évidence un aspect particulier, qu'il soit d'ordre démographique, urbanistique, juridique, social ou économique, pour tenter de caractériser cette entité⁵. De même, les éléments qui jouent un rôle moteur lors de la phase pré-urbaine et qui témoignent du développement d'un lieu donné restent tout aussi évasifs. Cela ne doit pas nous arrêter.

¹ Avant toute chose, j'aimerais remercier le Prof. Éric Bousmar pour son aide et ses précieux conseils.

² Ganshof, *Études sur le développement des villes*; Verhulst, *The Rise of Cities*.

³ Lestocquoy, 'Abbayes et origines des villes', 108-112.

⁴ Le duché de Brabant en aurait compté neuf en 1194: Louvain, Bruxelles, Anvers, Nivelles, Gembloux, Tirlemont, Léau, Lierre et Jodoigne.

⁵ Joris, 'La notion de "ville"', 39-52; Despy, G., 'Repère pour une définition', 7-19.

Dans le cadre restreint de notre enquête, nous nous concentrerons sur quelques aspects qui nous ont parus importants :

- L'abbaye comme lieu de forte densité de population.
- L'abbaye comme lieu de production agricole et artisanale.
- L'abbaye comme lieu d'échange grâce à la tenue de marchés et de foires.
- L'abbaye comme lieu de protection des personnes physiques et juridiques.
- L'abbaye comme lieu de pouvoir qu'il soit seigneurial, urbain ou princier.

Ce choix est évidemment arbitraire et a été dicté par les informations présentes dans les documents d'archives. Il ne sera donc pas question de présenter ici les différentes étapes chronologiques qui ont conduit à la naissance de notre bourgade⁶. Par contre, nous mettrons ainsi en évidence les éléments structurels qui ont fait de l'abbaye le berceau de la ville.

Le cadre général

Il devait exister dans la région de Nivelles une importante propriété foncière. C'est du moins ce que nous laissons deviner les rares sources historiques de l'époque⁷. De nos jours, ce domaine est généralement désigné comme la *villa* de Pépin Ier († 640)⁸.

Une institution religieuse, un monastère régulier, y est fondée en 648-649 par saint Amand († 679), évêque de Tongres⁹. En effet, Itte ou Iduberge († 652), veuve de Pépin Ier le Vieux, afin d'assurer sa sécurité ainsi que celle de sa fille, donne ses biens à la nouvelle institution. Gertrude († 659), fille d'Itte et de Pépin en devient la première abbesse¹⁰.

L'abbaye est double, c'est-à-dire qu'une communauté de femmes côtoie une communauté d'hommes. Elle suit tout d'abord la règle colombano-bénédictine. Ensuite, à partir du VIII^e siècle, elle choisit la règle de saint Benoît. En 877, cependant, les religieuses et les moines bénédictins ont été remplacés par des chanoinesses et des chanoines¹¹. À l'époque des sécularisations carolingiennes, l'abbaye de Nivelles a donc adopté la règle canoniale dite d'Aix-la-Chapelle ou *Institutio sanctimonialium* (816). Au XII^e ou au XIII^e siècle, le chapitre subit une dernière transformation. Il devient un chapitre séculier noble. Mais, à ce moment, nous sommes déjà hors des limites chronologiques que nous nous sommes fixées et le processus de gestation urbaine s'est achevé.

L'abbaye est un lieu de forte densité de population

Transformer une *villa* mérovingienne en abbaye et la doter progressivement d'un important patrimoine foncier par le biais de donations ou d'acquisitions ont sans aucun doute un impact immédiat sur le nombre de personnes habitant dans la région. C'est le premier des facteurs-clé, menant à la constitution progressive d'une agglomération urbaine, que nous souhaitons souligner. Qui sont ces résidents ?

Nous trouvons tout d'abord les personnes liées directement à l'institution. Les religieux des deux sexes (puisque Nivelles est une abbaye double) dont le nombre doit s'élever à une centaine de personnes. Ils sont aidés par des serviteurs laïcs (*populus*)¹². Ces derniers, probablement peu nombreux, sont des anciens membres de la *familia*, c'est-à-dire du personnel, précédemment attachés à la *villa* de Pépin, passés après la donation de ce bien sous l'autorité abbatiale. Ils étaient principalement chargés du bon fonctionnement de l'abbaye et de l'entretien des bâtiments¹³. Parmi ces serviteurs laïcs, notons l'existence du petit groupe

des marchands d'abbaye. Il s'agit des personnes chargées des corvées de charroi et qui se rendaient dans les domaines lointains pour ramener les approvisionnements nécessaires à la vie du monastère. Ils joueront un rôle important dans le développement du commerce à longue distance¹⁴. Nous rencontrons enfin des *milites* recrutés dans la *familia* du monastère. Probablement nombreux, ils sont chargés d'assurer la sécurité et la défense de l'institution et de ses membres en échange de la jouissance d'un bénéfice¹⁵.

Un grand nombre d'individus, libres ou non, était encore au service de l'abbaye. Les uns devaient faire fructifier l'important domaine foncier. Ils cultivaient la terre, exploitaient les bois et s'occupaient du bétail. Les autres étaient des artisans et des ouvriers exerçant divers métiers comme maçon, menuisier, tisserand, tanneur, forgeron, etc. afin de fournir le matériel et les outils nécessaires aux diverses activités qui se déroulaient dans l'enceinte de l'abbaye et dans ses environs.

Toutes ces catégories de personnes résidaient habituellement à Nivelles ou dans ses alentours. Les étrangers n'y étaient cependant pas absents. Des pèlerins attirés par la réputation de l'abbaye et de sa première abbesse y venaient de régions plus éloignées et cela dès la fin du VIIe siècle. La majorité d'entre eux cependant n'y restait que temporairement. Ils sont d'abord peu nombreux. Au fil du temps, leur nombre devient suffisamment important pour que l'église Saint-Pierre soit réaménagée afin de pouvoir les accueillir dans de bonnes conditions¹⁶ ou qu'une infrastructure hospitalière qui leur est réservée se développe¹⁷. Signalons à ce propos que les hôpitaux plus tardifs de Saint-Nicolas et du Saint-Sépulcre, fondés tous deux au XIIe siècle, sont eux aussi sous l'autorité de l'abbaye et non des bourgeois de la ville. Nivelles fait donc exception à la tendance qui marque les villes occidentales depuis la seconde moitié du XIIe siècle.

La gloire de la sainte locale attire des pèlerins non seulement des régions voisines, mais aussi de contrées plus lointaines comme la Flandre, le nord de la France (Saint-Valery en Caux) ou la vallée du Rhin (pays ripuaire)¹⁸. Le rôle joué par ces pèlerins n'est pas à négliger. Ils sont non seulement une source de prospérité pour la bourgade naissante, mais certains d'entre eux choisissent de s'établir à Nivelles, agrandissant ainsi la population locale¹⁹. Finalement, mentionnons la présence probable dès l'an mil²⁰ de tributaires d'église ou de *sainteurs*, c'est-à-dire de personnes qui se vouent au saint patron d'une église ou d'une abbaye.

⁶ On trouvera une analyse détaillée des origines de la ville de Nivelles dans Delanne, *Histoire de la ville de Nivelles*.

⁷ La vie de sainte Gertrude par exemple (Krush, 'Vita S. Geretrudis'). Il semblerait que les archéologues aient découvert la trace d'un ancien bâtiment civil, antérieur à la construction de l'église Saint-Pierre. Si c'est le cas, il s'agirait peut-être d'une construction faisant partie de l'ancienne *villa*.

⁸ Werner, *Der lütticher Raum*.

⁹ Dierkens, 'Saint Amand et la fondation de l'abbaye de Nivelles'.

¹⁰ Hoebanx, *L'abbaye de Nivelles*; Hoebanx, 'Abbaye de Nivelles'.

¹¹ Koch, A.C.F., *Oorkondenboek van Holland en Zeeland tot 1299*, 32-33.

¹² Krush, 'Additamentum nivalense de Foillano'. Plus tard, il est probable que ce vocable désigne des personnes étrangères à l'abbaye, c'est-à-dire n'étant ni moine, ni serviteur de l'institution.

¹³ Delanne, *Histoire*, 193.

¹⁴ Nous reparlerons des marchands d'abbaye ci-dessous.

¹⁵ Delanne, *Histoire*, 245-248.

¹⁶ Donnay-Rocmans, *La collégiale Sainte-Gertrude*, 56-59; Chantin et Mignot, 'La collégiale Sainte-Gertrude', 513-519.

¹⁷ Delattre, 'L'hôpital monastique de Nivelles'; Delattre, 'La fondation des hôpitaux'.

¹⁸ Delanne, *Histoire*, 236; Hoebanx, *L'abbaye*, 69, 123.

¹⁹ Par exemple *Ricburgis à la fin du VIIe siècle* (Krush, 'Virtutum sanctae Geretrudis').

²⁰ Un acte de 1003 parle de cette pratique pour la première fois (Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica et historica* 1, 348).

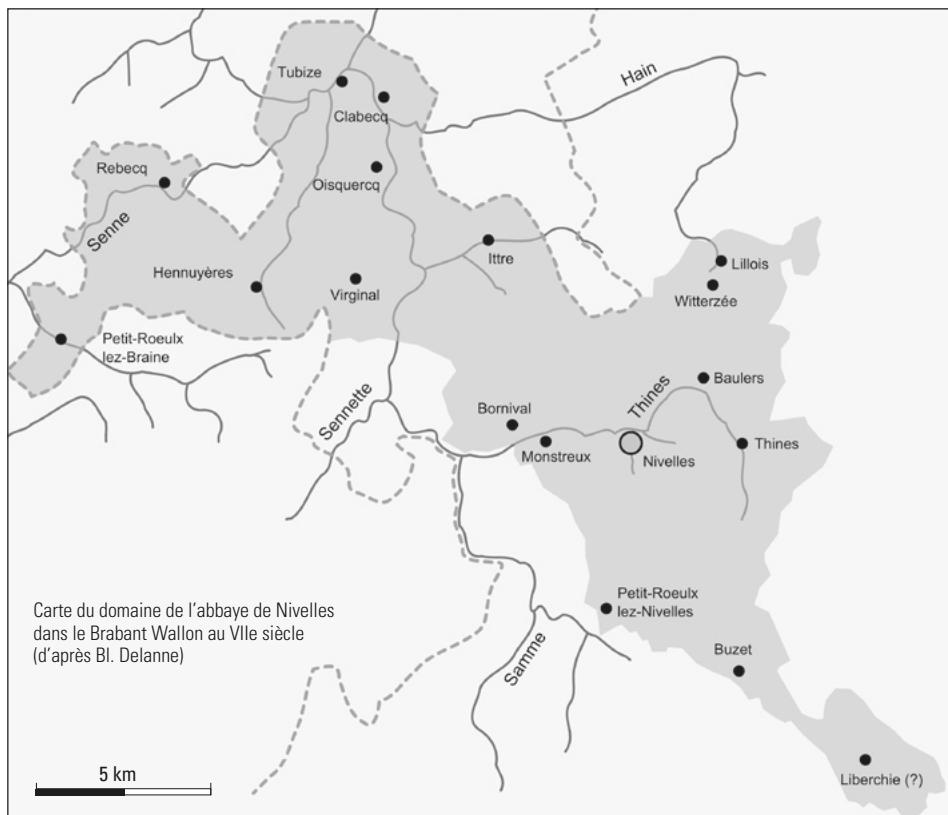
Sur l'authenticité de ce document voir Hoebanx, *L'abbaye*, 155, n. 8; De Waha, 'Fili Ragineri', 76, n. 45.

Développement des infrastructures

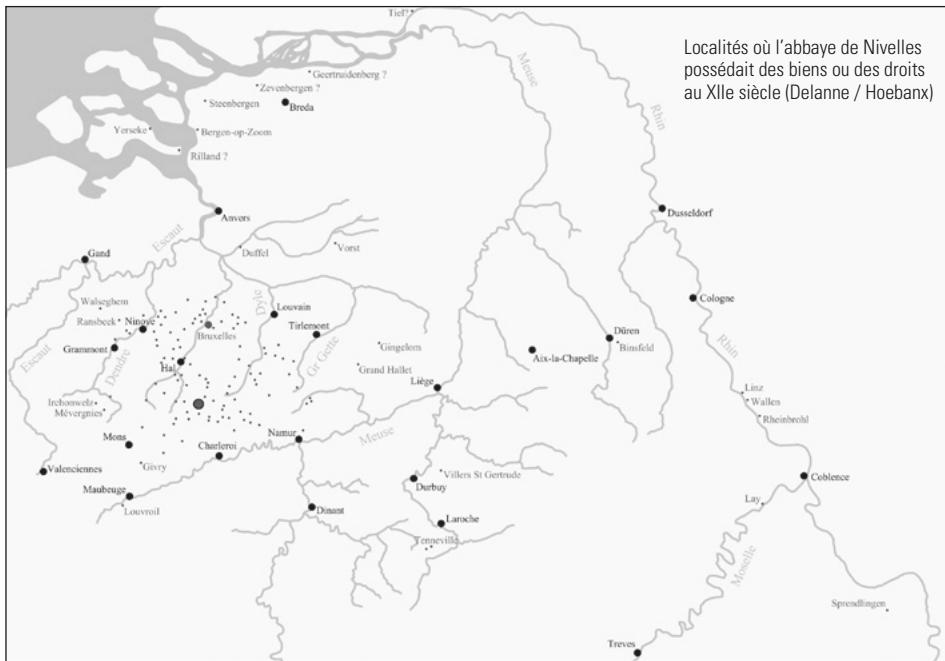
Les artisans et les travailleurs au service de l'abbaye ont besoin d'ateliers (*officinae*) et de bâtiments spécialisés pour exercer leurs activités. De même, la venue d'un grand nombre de pèlerins impose la construction d'édifices permettant de les loger, de les nourrir et même de les soigner. Il a déjà été question du développement des infrastructures hospitalières et des réaménagements, c'est-à-dire des agrandissements, des églises nivelloises et plus particulièrement de l'église Saint-Pierre rebaptisée église Sainte-Gertrude. Puisqu'une partie de ces pèlerins s'établissent de manière définitive à Nivelles, il est aussi nécessaire de leur fournir un habitat. L'accroissement de la population va donc de pair avec une augmentation du bâti dans la région.

En tant que lieu de forte densité de population, l'abbaye se profile comme un élément-clé dans la phase pré-urbaine de Nivelles, s'affirmant comme un lieu central, aux activités diversifiées, et offrant la base nécessaire à la future genèse urbaine. Le rôle économique de l'abbaye doit également être souligné. Nous l'aborderons sous l'angle de la propriété foncière d'abord, sous l'angle des échanges commerciaux ensuite : ce sont les deuxième et troisième facteurs de genèse urbaine liée à l'abbaye que nous entendons mettre en lumière.

L'abbaye est un grand propriétaire foncier



Zone où se serait étendue de la *villa* de Pépin selon les travaux de Blanche Delanne (© S. Boffa)



Localités où l'abbaye possédait des droits au XI^e siècle (© S. Boffa)

L'abbaye de Nivelles fut fondée au sein d'une grande exploitation agricole, la *villa* de Pépin. Selon Blanche Delanne, l'ensemble de son territoire devait s'étendre aux ville et villages actuels de Nivelles, Thines, Baulers, Lillois, Witterzée, Monstreux, Bornival, Buzet et peut-être Liberchies (voir ill. p. 18)²¹. Le centre de cet ensemble se trouvait au cœur de Nivelles. Il était constitué par la Grand'Place actuelle, le marché au bétail, la place Saint-Paul et l'église Notre-Dame²².

Cette *villa* et d'autres territoires forment le domaine primitif de l'abbaye. Il est difficile de vouloir déterminer avec précision son étendue. Cette fois encore, Blanche Delanne s'y est essayée (voir ill. p. 19). Il aurait été constitué par trois groupes distincts de terres:

- Un ensemble situé dans le Brabant wallon, autour de Nivelles.
- Un ensemble situé à l'ouest de Bruxelles autour de Gooik, Lennick et Wambeek. On doit y ajouter le *stadium* bruxellois et quelques biens localisés au sud-est de cette ville.
- Des possessions excentriques dispersées en Zélande, en Frise, en Toxandrie, près du Rhin et en France. Il s'agit plus précisément des *villae* de Sprendlingen, de Bröl, de Besnay, de Berzy et de Vorst, d'une terre à sel (*terra ad salem*) en Frise et d'une pêcherie en Zélande²³.

²¹ Delanne, B., 'Contribution à l'étude du domaine de l'abbaye de Nivelles', *Annales de la Société archéologique et Folklorique de Nivelles et du Brabant wallon* 13 (1942) 14-61.

²² Delanne, *Histoire*, 79-80. N'oublions pas que l'église Notre-Dame sera l'église paroissiale jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

²³ Delanne, 'Contribution à l'étude du domaine'; Delanne, *Histoire*, 200-212. À compléter avec Des Marez, 'La seigneurie de Sainte-Gertrude'; Van Rey, 'Les domaines étrangers'.

Si François-Louis Ganshof apprécie les efforts de Blanche Delanne²⁴, Jean Jacques Hoebanx, pour sa part, pense qu'il est impossible de savoir quels étaient les territoires qui formaient l'ancienne *villa* ou le domaine primitif de l'abbaye²⁵. Mais, quel que soit l'étendue exacte de ces terres, l'ensemble de ces possessions faisait de l'abbaye l'un des plus grands propriétaires fonciers de nos régions, après l'empereur et l'évêque de Liège bien entendu.

L'abbaye est donc à la tête d'une importante seigneurie foncière, c'est-à-dire d'une immense exploitation agricole. Au début, les terres étaient exploitées directement par les moines. C'est évidemment le système économique le plus intéressant puisqu'il n'est pas nécessaire de rémunérer des intermédiaires. Il n'est cependant pas adapté à la vie monastique. Dans le courant du XII^e siècle, l'abbaye décide de ne plus poursuivre ainsi. Elle abandonne le faire-valoir direct et loue progressivement ses terres, moyennant une rente, à des abbayes plus jeunes comme Afflighem, Villers, Aulnes ou Cortenberg, aux Templiers, aux ducs de Brabant ou à des simples particuliers²⁶. On passe donc du faire-valoir direct au système de l'*obedientia*, puis de l'accensement perpétuel et du fermage à temps. L'essentiel des revenus de l'abbaye consiste alors en dîmes, en cens et en rentes foncières. Si ce système est plus sûr et libère les chanoines de nombreuses tâches, il est bien moins profitable. Il ne manquera pas d'entraîner l'institution dans des difficultés financières dès le début du XIII^e siècle²⁷. Quoiqu'il en soit, la richesse de l'abbaye durant la phase pré-urbaine du développement nivellois doit avoir été un facteur-clé de celui-ci, d'autant que la structure du domaine entraîne nécessairement la mise en place d'échanges économiques et commerciaux, à la fois locaux et interrégionaux.

L'abbaye est un lieu d'échange

L'abbaye comme lieu d'échange est le troisième facteur que nous entendons souligner. Nous l'aborderons sous plusieurs angles : la constitution d'un ou plusieurs marchés, le commerce lointain, dont le commerce vers l'Angleterre constitue un cas particulier, la qualification de *burgus* accolée à Nivelles, et enfin la présence d'un atelier monétaire.

Les marchés domaniaux

L'abbaye est donc à la tête d'une vaste exploitation agricole. Nul doute que sa production était largement suffisante pour subvenir aux besoins des membres de la communauté religieuse et des personnes qui étaient à son service. Des surplus étaient donc disponibles et pouvaient être distribués ou mis en vente. De même, les artisans présents dans la région avaient sans doute la possibilité de produire plus que ce qui était nécessaire au bien de l'institution. Par ailleurs, les résidents, qu'ils aient été au service de l'abbaye ou non, devaient être capables de se procurer les ressources nécessaires à l'exercice de leurs activités. Tout cela a permis, d'une part, la mise en circulation de produits agricoles et de produits manufacturés et, d'autre part, de créer une demande pour des biens qu'il était impossible de se procurer ou de produire localement. Les conditions étaient réunies pour favoriser la naissance d'un marché local²⁸.

À mesure que l'activité artisanale de la région se développe, ce marché prend de l'ampleur et se transforme progressivement en marché régional. Nous ne savons pas exactement quand cette mutation s'est déroulée. Mais, nous pouvons penser qu'elle s'est produite avant la seconde moitié du IX^e siècle puisque Nivelles est qualifiée de *vicus* sur un denier frappé

pendant le règne de Charles le Chauve (870-879) (voir ill. p. 21). Rappelons que *vicus* désigne habituellement une agglomération marchande. Ce qualificatif et la présence d'un atelier monétaire laissent supposer que Nivelles avait déjà acquis une certaine importance économique et commerciale à cette époque. Il faut cependant attendre le milieu du XI^e siècle pour trouver des documents faisant mention de la présence d'un marché à Nivelles²⁹. Mais, s'agissant de confirmations ou de restitutions de droits anciens, nous ne devons pas être surpris de la date tardive de ces documents, qui n'excluent évidemment pas l'existence d'un marché à Nivelles avant cette date.

Ce premier marché devait occuper l'actuelle Grand'Place³⁰. L'abbaye en possédait d'autres, à Lennick (-Saint-Quentin) (978)³¹, sur les îles de Suissant et de Yerseke où le monastère possédait des terres à sel (980)³² et peut-être dans son *stadium* bruxellois (966)³³.

Le commerce lointain

Les échanges menés sous la houlette de l'abbaye concernent aussi le commerce lointain. Nous savons que dans le courant du VII^e siècle, Gertrude envoie des hommes pour les besoins du monastère en Irlande (*Transmarinae Partes*) et à Rome³⁴. Il ne s'agit pas encore de commerce. Ces voyages montrent néanmoins que l'abbaye n'avait guère de problème pour communiquer avec des terres éloignées.

L'institution possédait aussi des domaines excentriques situés en Zélande, en Rhénanie ainsi que dans les régions de Laon et de Soissons. C'est là que l'abbaye se procurait, grâce aux marchands d'abbaye, du poisson, du vin et du sel, des denrées vitales pour une communauté religieuse³⁵. Le personnel qui s'occupait de ces opérations était composé d'agents domaniaux spécialisés dans le transport (charretiers, bateliers) et des spécialistes de l'achat et de la vente.



Denier de Charles le Chauve frappé à Nivelles (c. 875)
(© Bibliothèque Royale de Belgique, Cabinet des médailles)

- ²⁴ Ganshof, 'Le domaine primitif de l'abbaye de Nivelles'.
- ²⁵ Hoebanx, *L'abbaye*, 86-94, 184-196.
- ²⁶ Énumération dans Delanne, *Histoire*, 335-338.
- ²⁷ Hoebanx, *L'abbaye*, 208-210.
- ²⁸ Hanon de Louvet, R., 'Bourg, ville et marchés de Nivelles'; Despy, 'Villes et campagnes'.
- ²⁹ Nous pensons aux actes de 1040 et 1041 donnés par Henri III, à celui de 1047 donné par Clément II ou encore à celui de 1049 donné par Léon IX. Édités respectivement dans Bresslau et Kehr, *MGH DD Heinrich III*, 66-68, 104-105; Ramackers, J., *Papsturkunden in den Niederlanden*, 85-86; Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica*, 661-662.
- ³⁰ Delanne, *Histoire*, 268.
- ³¹ Acte du 27 juin 978 édité dans Foltz, *MGH DD Otto III*, 204. Il est aussi question d'un marchand de Lennick dans la *Vita S. Guidonis* (Hoebanx, *L'abbaye*, 114-116).
- ³² Acte du 27 juillet 980 édité dans Foltz, *MGH DD Otto III*, 251-252; Hoebanx, *L'abbaye*, 116-117.
- ³³ Des Marez, 'La seigneurie'; Hoebanx, *L'abbaye*, 115.
- ³⁴ Krush, 'Vita sanctae Geretrudis', 457-458.
- ³⁵ Van Werveke, 'Comment les établissements religieux belges ?'; Van Werveke, 'Les propriétés excentriques des églises'; Laurent, 'Aspects de la vie économique'.

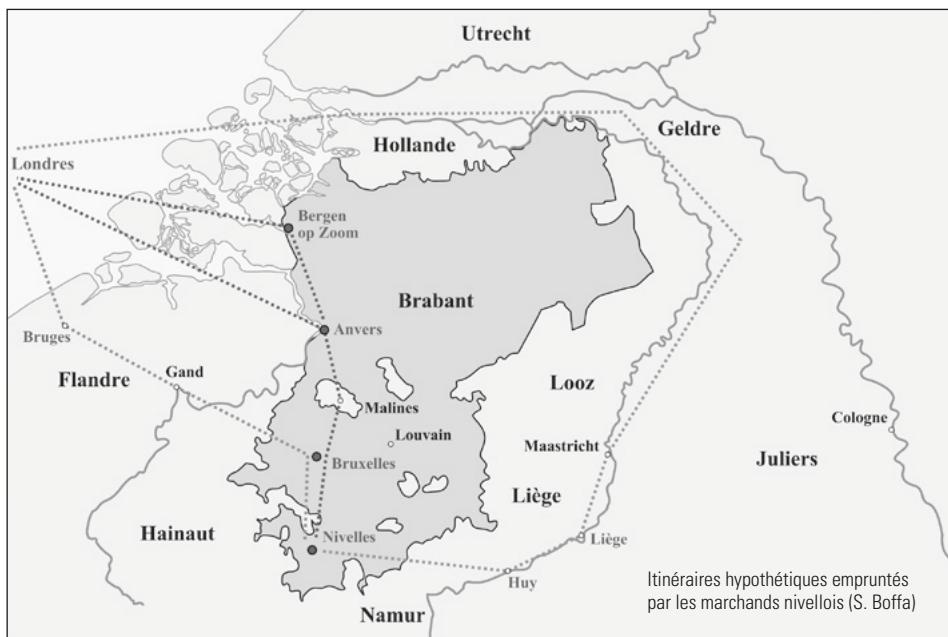
Les voyages menés vers ces domaines éloignés jouent un rôle non négligeable dans le développement économique de la région nivelloise, puisque les routes empruntées par ces marchands d'abbaye pouvaient être parcourues par d'autres négociants. Ils ont sans nul doute favorisé l'émergence d'un commerce autonome et privé, dont une des destinations privilégiées sera la ville de Cologne³⁶. Penchons-nous à présent sur un aspect particulier de ce commerce lointain, celui qui mène vers l'Angleterre, et que l'on a longtemps cru lié directement à l'abbaye.

Le commerce avec l'Angleterre (début XIIe siècle)

Au début du XIIe siècle, sans doute vers 1130³⁷, les marchands nivellois, huttois et liégeois sont mentionnés dans un texte concernant le tonlieu de Londres. Ce document a longtemps été daté de c. 1000. On pouvait alors penser qu'il s'agissait encore de marchands de l'abbaye. S'il date du début du XIIe siècle, il est plus difficile de s'avancer à ce propos. Il est probable qu'il s'agisse d'habitants du lieu sans lien direct avec l'institution religieuse et exerçant une activité commerciale à titre purement privé.

Alors qu'on datait encore ce texte de c. 1000, Georges Despy écrivait : "On les a longtemps représentés comme des acheteurs d'étain anglais³⁸ mais aujourd'hui l'on tend à en faire des vendeurs de produits locaux ou régionaux comme les toiles et la ferronnerie³⁹. Cette dernière explication a l'avantage évident de se situer dans le prolongement de ce que l'on croit du *vicus* nivellois du IXe siècle et de ce que l'on sait de la continuité de l'expansion de l'économie régionale pendant les IXe et Xe siècle."⁴⁰

Puisque le document a été rajeuni, cette opinion est-elle encore valable ? Qu'en est-il au début du XIIe siècle ? Les textes sont malheureusement muets à ce propos, mais il s'agit probablement d'activités liées à la fabrication ou au commerce du drap, une activité qui devient florissante dans nos régions à partir de ce siècle.



Itinéraires hypothétiques empruntés par les marchands nivellois lorsqu'ils se rendaient à Londres (XIIe siècle) (© S. Boffa)

On a beaucoup glosé sur les voies empruntées par les négociants nivellois pour se rendre à Londres (voir ill. p. 22). Bien que ces marchands soient cités à côté de ceux de Huy et de Liège, il semble probable qu'ils se déplaçaient selon un axe sud-nord en passant par Bruxelles (*stadium*) puis Anvers ou Bergen-op-Zoom plutôt que le long de la vallée mosane⁴¹. Cette orientation n'est pas sans conséquence. D'une part, si les marchands de Nivelles se déplacent selon cet axe, nous pouvons affirmer que la ville naissante a joué un rôle non négligeable dans le développement économique du futur duché de Brabant. D'autre part, bien que l'abbaye soit située en frontière de deux principautés territoriales, le Hainaut et le Brabant, la localisation géographique de la majeure partie de ses possessions explique sans aucun doute pourquoi cette institution semble toujours avoir tourné son regard vers le duché de Brabant⁴².

Londres n'est pas la seule place où les marchands nivellois jouissaient d'avantages. Rappelons que l'abbaye bénéficiait "depuis sa fondation" d'une exemption de tonlieu à Cologne sur les vins⁴³.

L'entité nivelloise est qualifiée de burgus

Les qualificatifs donnés à Nivelles dans les sources écrites renvoient au rôle du site abbatial comme centre d'échanges ayant généré l'essor d'une agglomération. Ainsi, dans plusieurs documents du milieu du XIe siècle, Nivelles est considérée comme un *burgus*⁴⁴. Selon les textes, ce terme peut qualifier un lieu fortifié, un lieu jouissant d'un droit particulier ou une agglomération marchande près d'une abbaye⁴⁵. Ces trois définitions sont envisageables. Il n'est donc pas possible de savoir avec certitude ce que l'utilisation de ce terme implique pour notre bourgade.

Pour Blanche Delanne, ce *burgus* serait l'agglomération marchande, continuation de l'ancien *vicus*⁴⁶. Georges Despy exclut l'idée d'une agglomération fortifiée puisque l'enceinte est bien plus tardive (fin XIIe siècle)⁴⁷. Il faut aussi exclure l'idée d'une localité ayant reçu des franchises et habitée dès lors par des *burgenses*. "Ne resterait donc que le sens d'agglomération au plan géographique, lequel paraît devoir s'imposer d'autant plus que, chaque fois, Nivelles est appelée *burgus vel villa*"⁴⁸.

Ces deux points de vue ne sont pas contradictoires. L'acte de 1040 mentionne un marché, un tonlieu, la monnaie, des brasseries et des moulins, tous liés directement ou non à l'activité économique. Et rien n'empêche de penser que plusieurs de ces organismes aient été installés proches les uns des autres, dans le *burgus*⁴⁹. Il devait se situer au sud de l'abbaye⁵⁰.

³⁶ Bonenfant, 'L'origine des villes brabançonnes'.

³⁷ Datation de Derek Keene. Konstantin Höhlbaum avait déjà rajeuni le document et l'avait daté du dernier tiers du XIe siècle (Höhlbaum, *Hansisches Urkundenbuch III*, 379-381).

³⁸ De Sturler, *Les relations politiques*, 69-70.

³⁹ Delanne, *Histoire*, 286-287; Bonenfant, 'Note sur un passage'; Bonenfant, 'L'origine des villes', 426-427.

⁴⁰ Despy, 'Les phénomènes urbains', 31. Voir aussi Despy, 'Villes et campagnes', 167-168.

⁴¹ Nivelles a, depuis le Xe siècle au moins, des biens à Bergen-op-Zoom et dans les environs (Bonenfant, 'L'origine des villes', 426-427; Hoebanx, *L'abbaye*, 223-225).

⁴² D'un point de vue économique, la question posée par Jean-Jacques Hoebanx: "Nivelles est-elle brabançonne ?" n'a pas de sens (Hoebanx, 'Nivelles est-elle brabançonne ?').

⁴³ Confirmation donnée vers 1200 (Ennen et Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln I*, 613-614; Delanne, *Histoire*, 262).

⁴⁴ Par exemple dans l'acte de 1041 donné par Henri III édité dans Bresslau et Kehr, *MGH DD Heinrich III*, 104-105.

⁴⁵ Van Werveke, «*Burgus»: versterking of nederzetting ?.*

⁴⁶ Delanne, *Histoire*, 308-309.

⁴⁷ Voir ci-dessous. Mais nous verrons qu'il est possible que le *burgus* de Nivelles ait été fortifié avant la construction de l'enceinte en pierre.

⁴⁸ Despy, 'Les phénomènes', 31-32.

⁴⁹ C'est tout-à-fait plausible pour le marché, le tonlieu et la monnaie.

⁵⁰ Delanne, *Histoire*, 307-315.

et être occupé par les habitants les plus actifs économiquement et commercialement, mais aussi par ceux qui deviendront les plus turbulents au XI^e et XIII^e siècles.

L'abbaye et l'économie monétaire

Un dernier aspect doit être envisagé, sous l'angle des échanges dont le site abbatial fut le centre. Nivelles fut très tôt le siège d'un atelier monétaire⁵¹. Un *triens* portant NIVIALCHA et le nom AICAHARIO lui est donné par plusieurs numismates et historiens⁵². Tous les spécialistes ne partagent pas ce jugement. Curieusement, c'est le nom *Nivialcha* qui semble avoir poussé plusieurs d'entre eux à rejeter cette attribution. Nous savons pourtant que cette graphie était utilisée vers 670⁵³. Ce dernier fait ainsi que l'ancienneté et l'importance du lieu nous permettent de penser qu'un atelier monétaire y était en activité dès la période mérovingienne.

Des deniers carolingiens portant les légendes NIVIALLA VICVV, NIVIELIA VICVS ou NIVIELLA VICV y ont été frappés par Charles le Chauve (840-877)⁵⁴. Il semblerait que ses successeurs n'aient pas exercé leur droit de battre monnaies dans cette localité. Mais, ce type de denier s'étant immobilisé et ayant continué à être frappé pendant tout le cours du X^e siècle, il est possible que le monnayage nivellois ne se soit pas limité au règne de Charles le Chauve (voir ill. p. 24).

Un denier extrêmement rare porte les légendes OTTO...ERATOR et S./NIVIEL/A/E. Il est attribué à l'empereur Otton II (973-983). Nivelles était donc toujours le siège d'un atelier impérial à la fin du X^e siècle⁵⁵.

Nous ne savons pas à quelle époque l'empereur permet à l'abbesse de frapper ses propres deniers. Louis le Pieux (814-840) inaugure la pratique d'accorder le droit régalien de battre monnaies à certains évêques ou à certains établissements religieux. Nous voyons cependant l'empereur restituer à l'abbesse ce droit vers 1040⁵⁶. L'abbaye devait donc posséder son propre atelier monétaire au tout début du XI^e siècle, entre le monnayage d'Otton II et la confirmation d'Henri III (1039/1046-1056). L'institution fera usage de son droit et plusieurs monnayages frappés au nom de l'abbesse sont connus:

- Le denier *Niviella* du début du XI^e siècle sur lequel plane encore un doute quant à l'autorité émettrice, l'abbesse ou le duc ? (voir ill. p. xx)⁵⁷
- Le denier à la crosse à la légende *Ni(vellensis) Mon(asterii) S(ancte) Insigne* peut être frappé après 1040⁵⁸.
- Le denier au buste et à la crosse daté de la seconde moitié du XI^e siècle (voir ill. p. 25)⁵⁹.
- Le denier au buste de face datant probablement du XII^e siècle (voir ill. p. 25)⁶⁰.
- Les petits deniers du début du XIII^e siècle directement inspirés de leurs voisins brabançons⁶¹.

Les petits deniers sont les dernières monnaies frappées par les abbesses de Nivelles au Moyen âge.



Denier *Niviella*. L'autorité responsable de cette frappe n'est pas encore établie. Il est possible que le comte de Louvain soit responsable de ce monnayage (début XI^e siècle) (© Bibliothèque Royale de Belgique, Cabinet des médailles)



Denier dit de "sainte Gertrude à la Crosse"
(seconde moitié du XIe siècle) (© Bibliothèque
Royale de Belgique, Cabinet des médailles)



Denier dit du "buste de sainte Gertrude"
(XIe siècle) (© Bibliothèque Royale de Belgique,
Cabinet des médailles)

Bien

que l'abbaye frappe ses deniers dès le début du XIe siècle, la plus ancienne apparition d'une monnaie nivelloise dans les textes ne date que de 1125⁶². Les actes de la seconde moitié du XIIe siècle, par contre, mentionnent régulièrement cette monnaie.

L'existence de ces nombreux monnayages n'a rien d'étonnant. L'importance symbolique du lieu pour les souverains carolingiens, la présence d'un marché et le développement du commerce expliquent cette situation bien différente de celles que nous rencontrons dans les autres localités brabançonnes avant le XIIe siècle. Celle-ci est significative d'un degré de développement urbain, croissant sans doute au fil du temps mais lié aux échanges initiés autour de l'abbaye et par elle. Il nous reste encore deux éléments à souligner quant au rôle moteur de l'abbaye durant la phase pré-urbaine du développement nivellois : elle est un lieu de défense et un lieu de pouvoir.

L'abbaye est un lieu de défense

Cet aspect particulier du rôle joué par l'abbaye s'observe sous deux aspects distincts : la protection physique des habitants du lieu et leur protection juridique. Il ne sera pas question ici de leur protection spirituelle qui joue évidemment un rôle important, mais qui n'a pas de réelle influence dans le cadre de la problématique qui nous occupe⁶³.

⁵¹ L'histoire monétaire de Nivelles est relativement bien connue: Tourneur, 'Le monnayage de l'atelier de Nivelles'; Lucas, *Monnaies seigneuriales mosanes*, section 28.

⁵² De Belfort, *Description générale des monnaies mérovingiennes II*, 434-435; V, 238.

⁵³ Gysseling, *Toponymisch woordenboek II*, 743.

⁵⁴ Frère, *Le denier carolingien*, 64.

⁵⁵ De Mey, 'Zeldzame of nog niet geplubliceerde munten', 154-155.

⁵⁶ Voir les actes de 1040 et 1041 donnés par Henri III (Bresslau et Kehr, *MGH DD Heinrich III*, 66-68, 104-105).

⁵⁷ Dannenberg, *Die deutschen Münzen I*, 102-103; De Witte, 'Numismatique brabançonne'; Boffa, 'Le monnayeur Otger', 211-212.

⁵⁸ Dannenberg, *Die deutschen Münzen I*, 102-103.

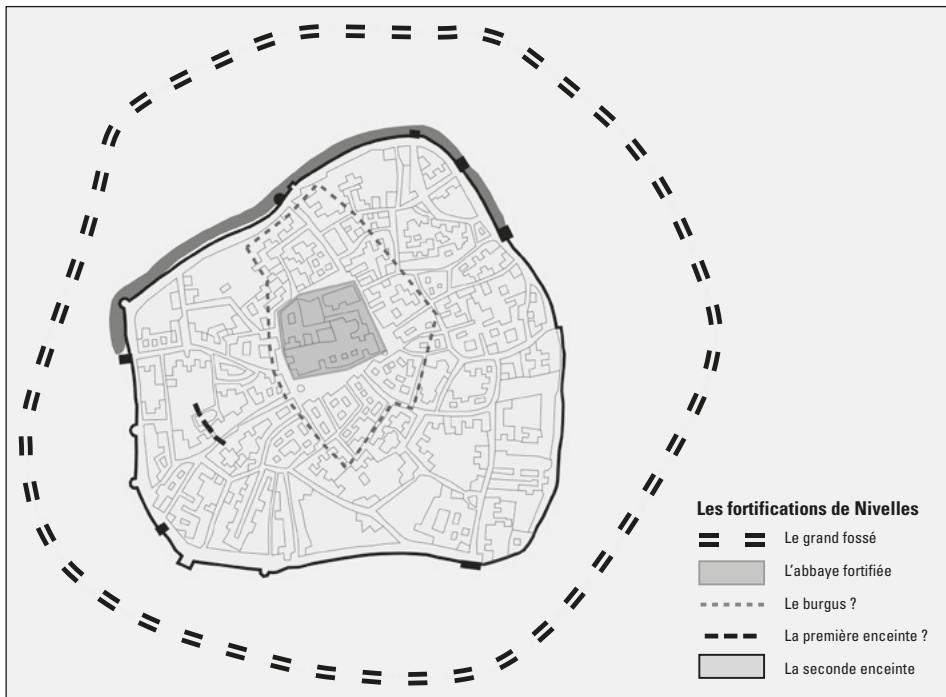
⁵⁹ Tourneur, 'Le monnayage', 34-35.

⁶⁰ Tourneur, 'Le monnayage', 35.

⁶¹ GhysSENS, 'Trésor de deniers de Nivelles'.

⁶² Miraeus et Poppens, *Opera diplomatica IV*, 361.

⁶³ Rappelons seulement que cette protection spirituelle est une des raisons de la venue de pèlerins et de l'établissement de certains d'entre eux dans la région.



Les fortifications de Nivelles (© S. Boffa)

L'abbaye est un lieu de refuge (voir ill. p.26)⁶⁴. Au VIIe ou au VIIIe siècle, elle était déjà entourée d'un mur de clôture. C'est du moins ce que nous apprend un miracle de sainte Gertrude⁶⁵. Il s'agissait probablement d'une construction de faible hauteur, faite de terre, de pierre ou de bois. En outre, les bâtiments qui formaient l'abbaye même, plus particulièrement les églises à partir de l'époque carolingienne, étaient suffisamment imposants pour servir de défense⁶⁶. Le monastère peut être considéré comme la première fortification qu'aït connue la localité (voir ill. p. 14).

Jean-Baptiste Gramaye (1579-1635) nous apprend qu'à l'époque des incursions normandes, Nivelles aurait été protégée à l'aide d'une palissade de bois⁶⁷. En l'absence de toute trace archéologique, nous préférons ne pas retenir ce témoignage tardif.

À la fin du XIIe siècle, Gislebert de Mons parle de murs protégeant Nivelles⁶⁸. Il n'y aucune raison de douter de ce témoignage. La présence de ce système de défense explique probablement pourquoi Nivelles ne fut pas détruite lors de l'invasion hennuyère de 1194. Par ailleurs, signalons que Nivelles est qualifiée d'*oppidum* tant en 1182 qu'en 1194⁶⁹. La ville était donc fortifiée. Mais s'agissait-il d'une enceinte protégeant l'abbaye, le *burgus*⁷⁰ ou, déjà, toute la ville ? Ni les textes, ni l'archéologie ne nous permettent de répondre à cette question. Mais, comme le fait remarquer Michel de Waha, "il semble impossible de faire correspondre les murs de 1194 avec le tracé de l'enceinte du Bas Moyen Âge"⁷¹. La réponse se trouve peut-être dans les vestiges d'un fossé entretenu jusqu'au XIIe siècle et dont la trace fut découverte sur le site de l'église Saint-Jacques⁷².

Au XIII^e siècle, la ville se dotera d'une véritable enceinte de pierre (voir ill. p. 27)⁷³. Elle avait un périmètre d'environ 2 km. Elle englobait une superficie de 27 hectares, 29 ares et 67 centiares⁷⁴. La ville de Nivelles intra-muros était donc relativement petite. Cette fortification fut-elle construite sur ordre de l'abbesse, du duc de Brabant ou fut-elle une initiative bourgeoise ? D'une part, l'abbesse étant seigneur du lieu, elle joua probablement un rôle important dans la prise de décision menant à la construction de l'enceinte urbaine. Nous retrouvons d'ailleurs au XIV^e siècle des survivances de corvée ayant probablement servi à l'élévation de cette muraille⁷⁵. D'autre part, Michel de Waha pense qu'il n'existe pas dans nos régions d'enceinte urbaine élevée contre la volonté du prince⁷⁶. Nous ne savons malheureusement pas ce qu'il en est à Nivelles. L'abbesse ordonne-t-elle la fortification de sa seigneurie sur injonction ducale ?

La défense des habitants ne se limitait pas à leur protection physique. L'abbesse étant seigneur du lieu, elle se devait de les protéger juridiquement. Malheureusement, les institutions nivelloises sont très mal connues avant le XIII^e siècle. Des échevins (première mention en 1075) et un maire (première mention en 1182) étaient en activité, mais leurs attributions et leurs compétences restent nébuleuses⁷⁷. Nous savons néanmoins que l'*oppidum* de Nivelles est habité par des *burgenses* en 1194⁷⁸. Pour Georges Despy, il ne fait aucun doute qu'à ce moment, ceux-ci possédaient des franchises de type urbain⁷⁹. Malheureusement



La tour Simone, vestige de la seconde enceinte (XIII^e siècle)

⁷³ Le grand fossé présent sur cette illustration date probablement de la fin du Moyen Âge.

⁷⁴ Krush, 'De virtutibus', 466.

⁷⁵ Delanne, *Histoire*, 231-232.

⁷⁶ Gramaye, *Gallo-Brabantiae Antiquitates*, A 1.

⁷⁷ Vanderkinderen, *La chronique de Gislebert de Mons*, 290.

⁷⁸ Actes édités respectivement dans Appelt, *MGH DD Friedrich I*, t. 4, 31-33; Favresse, F., 'Actes intéressants', 374-376.

⁷⁹ Delanne, *Histoire*, 50-51.

⁸⁰ De Waha, 'Nivelles, La tour Simone'.

⁸¹ Les archéologues tardent cependant à partager le résultat de leurs fouilles. En attendant, voir Chantin, 'Quelques questions'.

⁸² Hanon de Louvet, 'à propos des fortifications de Nivelles'; Gauze, 'Nivelles: ses anciens remparts'; De Waha, 'Nivelles'.

⁸³ Delanne, *Histoire*, 350.

⁸⁴ Delanne, *Histoire*, 360-361.

⁸⁵ De Waha, 'Remparts et cités'.

⁸⁶ Hanon de Louvet, 'l'échevinage nivellois'; Graffart, 'Les échevins du chapitre de Sainte-Gertrude'; Graffart, 'Les institutions de la ville de Nivelles sous l'Ancien Régime', *Annales de la Société d'archéologie, d'histoire et de folklore de Nivelles et du Brabant wallon* 25 (1985) 129-146.

⁸⁷ Favresse, 'Actes intéressants', 374-376.

⁸⁸ Despy, 'Les phénomènes', 32; Graffart, 'Les échevins du chapitre', 93.

nous ignorons tout à ce propos car aucune charte de franchise, de liberté ou de droit ne nous est parvenue. Terminons notre parcours en envisageant l'abbaye comme lieu de pouvoir, ou même comme lieu d'enjeux pour des pouvoirs concurrents. C'est notre cinquième élément.

L'abbaye est un lieu de pouvoir

Tout d'abord, rappelons que dans les villes qui ont grandi au pied d'un monastère, l'entité nouvelle relève institutionnellement de l'abbaye-seigneurie qui lui a donné naissance. Ensuite, que l'institution nivelloise était considérée comme une abbaye royale. C'est du moins ainsi qu'elle apparaît dans le traité de Meerssen (870)⁸⁰. Ainsi l'abbesse est dame de Nivelles et sa seigneurie, quel que soit sa taille, est une principauté abbatiale d'Empire.

Nul doute qu'aux temps les plus anciens, l'abbesse, seigneur de la région, et les résidents du lieu, qu'ils aient été ou non au service de l'institution religieuse, aient œuvré en bonne entente, conscients que leur destin dépendait presqu'entièrement de la réputation et de la richesse du monastère. Progressivement, cependant, la notoriété de l'abbaye ainsi que le pouvoir effectif de l'abbesse au sein de l'institution s'érodent. De nouveaux acteurs apparaissent et voient en elle une concurrente, voire une ennemie, plutôt qu'une partenaire.

Le premier de ces nouveaux acteurs est l'avoué, le représentant et le défenseur laïc de l'institution⁸¹. En 1003 et en 1018, cette charge est occupée par le comte de Louvain⁸². En 1040, ce prince essaye même de la rendre héréditaire⁸³. La manœuvre n'est pas innocente. Par le biais de l'avouerie, il essaye de s'immiscer dans les affaires de l'abbaye, d'usurper une partie des droits régaliens que possédait l'abbesse et finalement d'englober l'institution et ses biens à l'ensemble territorial connu plus tard sous le nom de duché de Brabant. Nous pouvons considérer que ces machinations seront couronnées de succès dès le début du XII^e siècle⁸⁴.

La bourgeoisie de Nivelles, les *burgenses*, s'oppose aussi violemment à l'abbesse et au chapitre. En effet, au fil du temps, la seigneurie et le *burgus* ne partagent plus les mêmes intérêts qu'ils soient économiques, politiques ou juridiques. Les habitants de Nivelles désirent gagner une certaine autonomie, posséder plus de libertés individuelles, se dégager des charges seigneuriales qui pesaient sur eux et sur leurs terres et bénéficier d'un protecteur plus puissant⁸⁵.

Au XI^e siècle, ils s'unissent pour la première fois contre l'abbaye. Si l'acte de 1040 essaye de protéger l'abbesse des abus commis par son avoué, celui de 1041 s'en prend directement aux habitants du lieu. Ils y sont qualifiés de "gens d'un orgueil indomptables et de têtes dures dont la rage est intolérable"⁸⁶. Une bulle de Clément II les qualifie de "gens ingouvernables" et affirme que Nivelles est devenu un "antre de brigands"⁸⁷.

L'opposition ira croissante. Une nouvelle crise se déroule à la fin du siècle suivant. Entre 1182 et 1191, les bourgeois déplacent le marché pour le soustraire au contrôle de l'abbesse. L'évêque de Liège, Raoul de Zähringen (1167-1191), notifie dans une charte que les anciens lieux de vente doivent être maintenus là où ils étaient à l'exclusion de tout autre lieu⁸⁸. Le conflit est tel qu'en 1184, la bourgeoisie reconnaît même explicitement le duc de Brabant comme seigneur⁸⁹. La rupture semble consommée.

Nous assistons à une lutte de pouvoir triangulaire entre le duc de Brabant, qui abuse de sa charge d'avoué, l'abbesse, seigneur du lieu, et la bourgeoisie naissante, un acteur économique de première importance. Le rapport de force est inégal. La puissance du duc de Brabant et le dynamisme des bourgeois, qui n'hésiteront pas à instaurer la commune

au siècle suivant, auront raison de l'abbesse et de son bon droit. D'autant plus que cette dernière doit se défendre au sein même de son institution contre les agissements de la prévôte et du chapitre.

Conclusions

Georges Despy a rappelé que le territoire du Brabant wallon ne présentait aucune des conditions favorables à la naissance et au développement d'une ville, c'est-à-dire un cours d'eau navigable ou un grand axe commercial⁹⁰. C'est bien le cas de la région de Nivelles où la couverture forestière était dense et qui n'était traversée par aucune route d'importance au début du Moyen Âge⁹¹. Il semble évident que la ville n'aurait probablement jamais existé si une abbaye n'avait pas été fondée dans la *villa* de Pépin Ier au milieu du VIIe siècle.

L'équation “*villa + abbaye = ville*” se vérifie dans le cas de Nivelles. Mais, les grands domaines fonciers étaient nombreux dans les Pays-Bas et plusieurs d'entre eux accueillirent une institution religieuse. Tous ne donneront cependant pas naissance à une ville. La réussite de Nivelles est à ce titre exemplaire et s'explique relativement aisément.

Si nous additionnons les membres de la communauté religieuse, leurs serviteurs, les artisans et les autres habitants du lieu, la population locale devait facilement s'élever à quelques centaines de personnes. En outre, lorsque le culte de sainte Gertrude acquerra une certaine notoriété, à ces résidents nous devrons encore ajouter les pèlerins qui viendront en grand nombre. L'abbaye et les individus qui en dépendent forment donc rapidement un véritable petit village.

Cette concentration humaine, sans cesse en augmentation, pousse à la construction de nouveaux bâtiments, qu'il s'agisse de lieux de résidence, de travail ou d'accueil. Ces bâties étaient disséminées autour de l'abbaye et formeront le cœur de ce qui deviendra la ville de Nivelles⁹².

L'abbaye est aussi le centre économique de la région puisqu'elle est à la tête d'un immense domaine foncier. Les résidents y travaillent, y produisent, mais ont aussi leurs propres besoins. Les conditions sont réunies pour la création d'un marché d'abord local puis régional. Cette transformation a lieu au plus tard dans le courant du IXe siècle (*vicus*). Un commerce à longue distance fera même son apparition car les affaires du monastère obligent ses serviteurs et ses marchands à se rendre dans des terres parfois très éloignées comme l'Irlande, l'Angleterre, la vallée du Rhin ou l'Italie.

⁸⁰ Hoebanx, ‘Nivelles est-elle brabançonne’, 366.

⁸¹ Hoebanx, *L'abbaye*, 155-156.

⁸² Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica I*, 348. Nous avons discuté ci-dessus de la validité de cet acte parfois considéré comme suspect. Roland, *Chartes de l'abbaye*, 34-35.

⁸³ Cette tentative se devine dans les nombreuses confirmations et restitutions faites par les empereurs et papes dans le courant du XIe siècle.

⁸⁴ Hoebanx, ‘Nivelles est-elle Brabançonne’; Zylbergeld, ‘Principauté territoriale et villes seigneuriales’.

⁸⁵ Bonenfant, ‘L'origine des villes brabançonnes’, 434-435; Delanne, *Histoire*, 304-306.

⁸⁶ “*Sed dum sit gens ferox et dure cervicis – iungitur enim indomitüs Francigenis – non querit vicem reddere tante pietati [S. Gertrude] sed potius furti rabie intollerabilis*» (Bresslau et Kehr, *MGH DD Heinrich III*, 104-105).

⁸⁷ “[...] indomitæ gentes [...] restituens servitutis virginis ipsum burgum [...] ut que actenus fuerat spelunca latronum...» (Ramackers, *Papsturkunden in den Niederlanden*, 85-86).

⁸⁸ Wauters, *De l'origine des libertés communales*, 51; Delanne, *Histoire*, 269, 342-343.

⁸⁹ Hoebanx, *L'abbaye*, 164.

⁹⁰ Despy, ‘Les phénomènes’, 23.

⁹¹ La célèbre “chaussée Brunehaut” est éloignée d'une dizaine de km.

⁹² Les futurs *vicus et burgus*.

Cette dynamique commerciale favorise évidemment l'émergence d'acteurs économiques privés. Ils sont fermement attestés au début du XIIe siècle, mais sont certainement en activité depuis bien longtemps, puisque dès le XIe siècle, Nivelles est qualifiée de *burgus*.

Le rôle joué par l'abbaye ne se limite évidemment pas à la sphère économique, même si c'est bien dans ce domaine que son influence est décisive. Le chapitre et l'abbesse défendent et protègent de diverses manières les habitants et les visiteurs. Très tôt, les bâtiments de l'institution servent de refuge. Ensuite, nous verrons s'élever de véritables fortifications construites, sans nul doute, sous la supervision de l'abbesse puisqu'elle était seigneur du lieu. Cette défense physique des personnes se remarque aussi par la création et le développement de plusieurs institutions caritatives ainsi que par le développement des institutions urbaines chargées de protéger les bourgeois. Nous sommes malheureusement ignorants de l'histoire de ces dernières avant le XIIIe siècle.

Mais, si abbesse, chapitre et membres de la ville naissante semblent vivre en harmonie, la situation change radicalement dans le courant du XIIe siècle. L'abbesse, outre sa lutte permanente contre la prévôte et le chapitre, se heurte au comte de Louvain, que ce soit comme avoué ou prince territorial, puis aux bourgeois de Nivelles.

En théorie, l'avoué, dans notre cas le comte de Louvain puis le duc de Brabant, est chargé de défendre les intérêts de la communauté. La réalité est tout autre. L'abbaye et la seigneurie de Nivelles font l'objet de sa convoitise. Non seulement cet établissement est prestigieux puisque son histoire plonge aux racines de la dynastie carolingienne, mais il est aussi situé en frontière de principautés, entre Hainaut et Brabant. La tentation est donc grande pour le prince d'en prendre le contrôle afin d'augmenter l'étendue de son pouvoir. Dans ses manœuvres, le duc de Brabant bénéficie du soutien des bourgeois de Nivelles. Ces derniers aspirent à plus d'indépendance. Les bienfaits de l'abbaye sont oubliés et leur seul désir est de se placer sous la protection d'un personnage plus puissant que l'abbesse. La lutte est inégale et nous pouvons considérer Nivelles comme étant brabançonne dès le début du XIIIe siècle.

Nous nous sommes fait une idée relativement précise sur le rôle joué par l'abbaye de Nivelles. D'autres institutions religieuses ont favorisé le développement du territoire qui les environnait. Chacun de ces cas possède cependant des particularités. Ainsi, si nous comparons Gembloux et Nivelles, nous relevons plusieurs différences notables. Parmi celles-ci, signalons qu'une foire est attestée à Gembloux dès la fin du XIIe siècle, qu'un droit propre y est d'application dès 1116 et que les abbés semblent posséder le droit de battre monnaies dès la mi-Xe siècle. Ces différences, parfois difficiles à expliquer, montrent que le cas nivellois n'est qu'un exemple parmi d'autre. Le processus que nous avons mis en évidence ne peut pas être élevé au rang de modèle. Seule l'étude de nouveaux exemples nous permettra de mieux comprendre ce phénomène.

SAMENVATTING

De abdij en het ontstaan van de stad Nijvel vanaf het ontstaan tot het einde van de twaalfde eeuw

De geschiedenis van de stad Nijvel in Waals-Brabant en die van haar abdij zijn onlosmakelijk verbonden tot het einde van het Ancien Régime. Dit artikel gaat systematisch na op welke manieren de abdij aan het beginpunt heeft gestaan van de stedelijke ontwikkeling en welke factoren daarin een rol hebben gespeeld. Veel middeleeuwse steden in onze streken zijn ontstaan uit een versterking of een abdij. De stad Nijvel, die altijd een abdis als vrouwe van de stad heeft gehad, is een in de archieven uitstekend gedocumenteerde casus. Aan het einde van de twaalfde eeuw was Nijvel echt een stad en wisten de burgers een grotere mate van autonomie te verwerven ten opzichte van de abdij. Wel liepen de conflicten tussen beide steeds hoger op. De hertog van Brabant, die als graaf van Leuven al in 1003 voogd van de abdij was, wierp zich op als aanspreekpunt voor de gemeenschap van burgers, die daarna onderdeel zou vormen van het politieke netwerk van de ‘goede steden’ van het hertogdom.

De religieuze gemeenschap die zou uitgroeien tot abdij, kwam in 648-649 tot stand op een domein van wijlen de machtige hofmeier Pippijn I. Zijn weduwe schonk haar goederen aan de nieuwe instelling, waarvan hun dochter Gertrudis († 659) de eerste abdis werd. Het ging om een dubbelklooster, voor zowel vrouwen als mannen, dat in 877 werd omgevormd tot een gemeenschap van kanunnikessen en kanunnen, vanaf de twaalfde of dertiende eeuw een adellijk stift.

De abdij leidde tot een bevolkingsconcentratie: het Merovingische domein veranderde in een abdij en door de aanwas van omvangrijk grondbezit trok die ongetwijfeld veel mensen uit de omgeving aan. Onder hen waren bewerkers van het land, de dienstlieden van de abdij die karrendiensten verrichtten en de producten van het abdijdomein verhandelden en de *milites* (strijders) die de veiligheid en verdediging van het klooster en zijn personeel garandeerden. De heilige reputatie van de eerste abdis trok in toenemende mate van heinde en verre pelgrims aan. De abdij werd omgeven door werkplaatsen en onderkomens (gasthuizen) voor de bedevaartgangers. De abdijkerk, oorspronkelijk toegewijd aan Sint-Petrus, had voortaan Sint-Gertrudis als patrones. De religieuze en economische aantrekkingskracht van de abdij legden zo de basis voor de stadsontwikkeling.

Het oorspronkelijke domein van Pippijn was omvangrijk geweest, met bezittingen tot ver in de omtrek. Deze beperkten zich niet tot Waals-Brabant en de omgeving van Brussel, maar strekten zich uit tot in Zeeland, Friesland, Texandrië, het Rijnland en Frankrijk (de regio Laon en Soissons). Wijn, vis en zout werden aldus betrokken van eigen abdijdomeinen. De abdij stond zodoende aan het hoofd van omvangrijk grootgrondbezit, dat aanvankelijk door de monniken zelf werd geëxploiteerd maar gaandeweg, vanaf de twaalfde eeuw, in cijns en pacht werd uitgegeven. Het grootste deel van de inkomsten kwam voortaan uit tienden, cijnzen en pachten. Ook deze rijkdom en de daarbij horende handel bevorderden dat Nijvel uitgroeide tot een centrum van plaatselijke en interregionale commercie.

De abdij was ook een plaats van handel en uitwisseling. Het surplus van de landbouw-exploitatie en de producten van ambachtslieden werden verhandeld op de plaatselijke markt in de schaduw van de abdij, vermeld in het midden van de elfde eeuw. Al in de negende eeuw werd de stad aangeduid als *vicus*, handelsagglomeratie. Ook werden er munten geslagen. Ook op andere abdijdomeinen werden markten gehouden. Al in de zevende eeuw had de abdij een aandeel in langeafstandshandel, naar Ierland en Rome. De vis, de wijn en het zout van de Zeeuwse en Noord-Franse domeinen moesten vervoerd en verhandeld worden, hetgeen gebeurde door gespecialiseerde vervoerders en schippers. Dat alles droeg bij aan de groei van de stad en aan de ontwikkeling van particuliere handel, die zich onder meer richtte op Keulen en tegen 1130 zelfs zaken deed met Engeland. De Nijvelse kooplieden maakten deel uit van een handelsnetwerk tussen het Maasgebied (Luik en Hoei), via Brussel en Bergen op Zoom, naar Engeland. Textiel, ijzerwerk en wijn waren de verhandelde producten. De ontwikkeling van de handelsagglomeratie leidde in de elfde eeuw tot de aanduiding als *burgus*, hetgeen in het geval van Nijvel wellicht duidt op een handelsnederzetting ten zuiden van de abdij met een markt, een tol, een munt, brouwerijen en molens. Mogelijk al vanaf de Merovingische tijd een plaats van een muntatelier, kende Nijvel koninklijke muntslag in de negende en tiende eeuw. Tegen 1040 kreeg de abdis het muntrecht, hetgeen nog maar eens duidt op het belang van de abdij als motor achter de prestedelige ontwikkeling tot een versterkt machtscentrum.

De abdij was al in de zevende of achtste eeuw omgeven door een muur. Tegen het einde van de twaalfde eeuw wordt een muur om de stad vermeld en de stad zelf *oppidum*, 'versterking', genoemd. In de dertiende eeuw kwam een stenen ommuring tot stand met een lengte van twee kilometer. De juridische bescherming van de bewoners, in 1194 *burgenses* genoemd, moet van de abdis komen, die daarvoor schepenen en een burgemeester aanstelde, hetgeen tezamen wijst op de verlening van stedelijke rechten. De abdis oefende dus heerlijke rechten uit en de abdij vormde een heerlijkheid: daarmee was Nijvel ook een heerlijke stad. De abdis werd hierin sinds het begin van de elfde eeuw bijgestaan door de graaf van Leuven als voogd (wereldlijk beschermer). Dit leidde ook hier tot usurpatie van bezit en rechten. Vanaf het midden van de elfde eeuw raakte de burgerij van Nijvel steeds weer in conflict met abdis en kapittel omdat hun economische, politieke en juridische belangen botsten. Paus en bisschop kwamen herhaaldelijk tussenbeide en aan het begin van de dertiende eeuw groeide de confrontatie tot een driehoeksstrijd toen de hertog van Brabant als voogd zich schaarde aan de zijde van de burgers die meer autonomie eisten – en kregen.

Hoewel Waals-Brabant door gebrek aan water- en handelswegen en dichte bebossing weinig gunstig was voor stedelijke ontwikkeling, leidde in Nijvel de aanwezigheid van een domein en een abdij toch tot een stad. Als religieus en economisch complex en pelgrimsoord groeide de abdij uit tot een nederzetting van enkele honderden mensen. Deze bevolkingsconcentratie en haar functie als centrum van agrarische exploitatie van een immens domein en als handelsplaats met markt bevorderden de ontwikkeling tot een *burgus*, die behalve commerciële activiteiten ook de onderkomens voor pelgrims, de abdijinstellingen en verdedigingswerken omvatte. De macht van de abdij stuitte aan het begin van de dertiende eeuw echter op die van de hertog van Brabant en de burgers. Zodoende hebben we een vrij precies beeld van de betekenis van de abdij voor de ontwikkeling van de stad Nijvel, die zich laat vergelijken met die van Gembloers, waar een en ander zich echter later en op kleinere schaal afspeelde.

(Samenvatting Arnoud-Jan Bijsterveld)

Bibliographie : travaux récents de l'auteur sur le sujet

- Boffa, S., «Lambert Ier le Barbu, comte de Louvain, a-t-il été enterré dans l'église Sainte-Gertrude de Nivelles en septembre 1015 ?», *Revue d'histoire du Brabant wallon, Religion, Patrimoine, Société* 27-1 (2013) 3-27.
- Boffa, S., «Eclaircissements sur le *Chronicon genealogicum Nivellense* (fin XIIIe siècle)», *Annales de la Société d'histoire et de folklore de Nivelles et du Brabant wallon* 32 (2012) 11-17.
- Boffa, S., «Le monnayeur Otger: un spécialiste itinérant dans les Pays-Bas au XIe siècle», *Revue belge de numismatique* 155 (2009) 209-218.

Bibliographie de l'article

- Appelt, H., *Die Urkunden Friedrichs I*, 5 vol. (Hanovre 1975-1990).
- Berlière, U., *Les monastères doubles aux XIIe et XIIIe siècles* (Bruxelles 1923).
- Blanchet, A., et A. Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, 3 vol. (Paris 1912-1930).
- Boffa, S., «Le monnayeur Otger: un spécialiste itinérant dans les Pays-Bas au XIe siècle», *Revue belge de numismatique* 155 (2009) 209-218.
- Boffa, S., «Eclaircissements sur le *Chronicon genealogicum Nivellense* (fin XIIIe siècle)», *Annales de la Société d'histoire et de folklore de Nivelles et du Brabant wallon* 32 (2012) 11-17.
- Boffa, S., «Lambert Ier le Barbu, comte de Louvain, a-t-il été enterré dans l'église Sainte-Gertrude de Nivelles en septembre 1015 ?», *Revue d'histoire du Brabant wallon, Religion, Patrimoine, Société* 27 (2013) 3-27.
- Bonenfant, P., «Note sur un passage de la vie de saint Bertrin de Malonne», in: *Études d'histoire & d'archéologie namuroise dédiées à Ferdinand Courtoy* (Namur 1952) 185-190.
- Bonenfant, P., «L'origine des villes brabançonnes et la «route» de Bruges à Cologne», *Revue belge de philologie et d'histoire* 31 (1953) 399-447.
- Bresslau, H., et P. Kehr (éd.), *MGH DD Heinrich III* (Berlin 1931).
- Chantinne, F., et P. Mignot, «La collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles. Réexamen du dossier archéologique», *Horitum Artium Mediaevalium* 20 (2014) 513-519.
- Chantinne, F., «Quelques questions sur la place des laïcs dans la clôture de l'abbaye de Nivelles (VIIe-XIe siècle)», *Bulletin du centre d'étude médiévaux d'Auxerre* Hors-série n° 8 (2015) (URL: <http://cem.revues.org/13612>; consulté le 5 mars 2015).
- Dannenberg, H., *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, 4 vol. (Berlin 1876-1905).
- De Belfort, A., *Description générale des monnaies mérovingiennes par ordre alphabétique des ateliers publiée d'après les notes manuscrites de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt*, II (Paris 1892) et V (Paris 1895).
- De Mey, J. R., «Zeldzame of nog niet gepubliceerde munten van de Nederlanden», *Jaarboek van het Europees Genootschap voor Munt- en Penningkunde* (1987) 151-157.
- De Moreau, E., «Les monastères doubles, leur histoire surtout en Belgique», *Nouvelle revue de théologie* 70 (1939) 787-792.
- De Sturler, J., *Les relations politiques et les échanges commerciaux entre le Brabant et l'Angleterre au Moyen Âge* (Paris 1936).
- De Waha, M., «*Fili Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt*. Pouvoir, opposition et intégration dans le Hainaut du Xe siècle», in: C. Billen, J.-M. Duvoqué et A. Vanrie (éd.), *Hainaut et Tournaisis, Regards sur dix siècles d'histoire, Recueil d'études dédiées à la mémoire de Jacques Nazet (1944-1996)* (Bruxelles 2000) 61-86.
- De Waha, M., «Nivelles, La tour Simone et l'enceinte urbaine», in: J. Maquet (éd.), *Le patrimoine médiéval de Wallonie* (Namur 2005) 457-458.
- De Waha, M., «Remparts et cités, Synthèse», in: J. Maquet (éd.), *Le patrimoine médiéval de Wallonie* (Namur 2005) 467-474.
- De Witte, A., «Numismatique brabançonne, les deniers BRVOCELLA et NIVIELLA», in: G. Cumont et A. de Witte (éd.), *Congrès international de numismatique organisé et réuni à Bruxelles* (Bruxelles 1891) 337-351.
- Delanne, B., «Contribution à l'étude du domaine de l'abbaye de Nivelles», *Annales de la Société archéologique et Folklorique de Nivelles et du Brabant wallon* 13 (1942) 14-61.
- Delanne, B., *Histoire de la ville de Nivelles, Des origines au XIIIe siècle* Annales de la Société archéologique et Folklorique de Nivelles et du Brabant Wallon XIV (Bruxelles 1978).

- Delattre, J.-L., 'L'hôpital monastique de Nivelles des origines à 1136', *Annales de la Société belge d'histoire des hôpitaux I* (1963) 7-17.
- Delattre, J.-L., 'La fondation des hôpitaux de Saint-Nicolas et du Saint-Sépulcre', in: *Hommage au Professeur Paul Bonenfant (1899-1965)* (Bruxelles 1965) 595-599.
- Des Marez, G., 'La seigneurie de Sainte-Gertrude de Nivelles à Bruxelles', in: *Guillaume des Marez, Études inédites oubliées par un groupe de ses anciens élèves* (Bruxelles 1936) 84-90.
- Despy, G., 'Villes et campagnes aux IX^e et X^e siècles: l'exemple du pays mosan', *Revue du Nord* 50 (1968) 145-168.
- Despy, G., 'Les phénomènes urbains dans le Brabant wallon jusqu'aux environs de 1300', in: *Wavre 1222-1722, 750ème anniversaire des libertés communales* Cercle historique et archéologique de Wavre et de la région (Gembloux 1973) 21-53.
- Despy, G., 'Repère pour une définition de la ville médiévale', *Publications de la Section historique de l'Institut G.-D. de Luxembourg* 108 (1992) 7-19.
- Dhondt, J., 'L'essor urbain entre Meuse et Mer du Nord à l'époque mérovingienne', in: *Studi in onore di A. Sapori* (Milan 1957) 57-78.
- Dierkens, A., 'Saint Amand et la fondation de l'abbaye de Nivelles', *Revue du Nord* 269 (1986) 325-334.
- Doehaerd, R., *Le Haut Moyen Âge occidental, Economie et société* (Paris 1971).
- Donnay-Rocmans, C., *La collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles*, 2^e éd. rev. (Nivelles 1996).
- Ennen, L., et G. Eckertz, *Quellen zur Geschichte der Stadt Köln*, 6 vol. (Cologne 1860-1879).
- Favresse, F., 'Actes intéressant la ville de Bruxelles 1154-2 décembre 1302', *Bulletin de la Commission royale d'histoire* 103 (1938) 355-512.
- Foltz, K., (éd.), *MGH DD Otto III* (Hanovre 1893).
- Frère, H., *Le denier carolingien, spécialement en Belgique* (Louvain-la-Neuve 1977).
- Ganshof, F.-L., 'Notes critiques sur la patrie des Nibelungen', *Revue belge de philologie et d'histoire* 14 (1935) 195-211.
- Ganshof, F.-L., 'Le domaine primitif de l'abbaye de Nivelles', *Revue belge de philologie et d'histoire* 21 (1942) 632-633.
- Ganshof, F.-L., *Études sur le développement des villes entre Loire et Rhin au Moyen Âge* (Paris 1943).
- Ganshof, F.-L., 'Compte rendu de Delanne (Blanche). Histoire de la ville de Nivelles. Des origines au XI^e siècle. Nivelles, 1944', *Revue belge de philologie et d'histoire* 25 (1946) 707-711.
- Gariel, E., *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, 2 vol. (Strasbourg 1883-1884).
- Gauze, J.H., 'Nivelles: ses anciens remparts et ses portes', *Le folklore brabançon* 177 (1968) 74-81.
- Ghyssens, J., 'Trésor de deniers de Nivelles du XII^e siècle', *Bulletin du Cercle d'études numismatiques* (1981) 58-67.
- Graffart, A., 'Les échevins du chapitre de Sainte-Gertrude de Nivelles, à Nivelles, des origines à la fin du XV^e siècle', *Annales de la Société d'archéologie, d'histoire et de folklore de Nivelles et du Brabant wallon* 20 (1968) 91-166.
- Graffart, A., 'Les institutions de la ville de Nivelles sous l'Ancien Régime', *Annales de la Société d'archéologie, d'histoire et de folklore de Nivelles et du Brabant wallon* 25 (1985) 129-146.
- Gramaye, J.-B., *Gallo-Brabantiae Antiquitates, Nivella, cui Brabantiae Dux partim tanquam advocatus, partim tanquam Comes praest* (s.l., [1600]).
- Gysseling, M., *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-frankrijk en West-Duitsland* (voor 1226), II (Tongres 1960).
- Hanon de Louvet, R., 'à propos des fortifications de Nivelles et d'un récent ouvrage', in: *Contribution à l'histoire de la ville de Nivelles, Première série*, (Gembloux 1948) 47-73.
- Hanon de Louvet, R., 'Bourg, ville et marchés de Nivelles avant le XVe siècle', in: *Contribution à l'histoire de la ville de Nivelles, Première série* (Gembloux 1948) 159-204.
- Hanon de Louvet, R., 'L'échevinage nivellois avant 1250', *Annales de la Société d'archéologie, d'histoire et de folklore de Nivelles et du Brabant wallon* 17 (1952) 228-233.
- Hoebanx, J.-J., *L'abbaye de Nivelles des origines au XIV^e siècle*. Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques, Mémoires, coll. in-8°, XLVI (Bruxelles 1952).
- Hoebanx, J.-J., 'Nivelles est-elle brabançonne au Moyen Âge?', *Revue belge de philologie et d'histoire* 41 (1963) 361-396.
- Hoebanx, J.-J., 'Abbaye de Nivelles', in: *Monasticon Belge IV, Province de Brabant, Premier Volume* (Liège 1964) 269-303.
- Höhlbaum, K., *Hansisches Urkundenbuch III* (Halle 1882-1886).
- Joris, A., 'La notion de «ville»', in: A. Joris, *Villes, Affaires-Mentalités, Autour du pays mosan* (Bruxelles 1993) 39-52.
- Koch, A.C.F., *Oorkondenboek van Holland en Zeeland tot 1299. I. Einde van de 7e eeuw tot 1222* (La Haye 1970).
- Krush, B. (éd.), 'Vita S. Geretrudis', in: *M.G.H., S.R.M. I* (Hanovre 1888) 447-474.
- Krush, B. (éd.), 'De virtutibus, qua facta sunt post discensus beatae Geretrudis abbatisse', in: *M.G.H., S.R.M. II* (Hanovre 1888) 464-471.
- Krush, B. (éd.), 'Virtutum sanctae Geretrudis continuatio', in: *M.G.H., S.R.M. II* (Hanovre 1888) 471-474.
- Krush, B. (éd.), 'Additamentum nivialense de Foillano' in: *M.G.H., S.R.M. IV* (Hanovre 1902) 449-451.
- Laurent, H., 'Aspects de la vie économique dans la Gaule Franque, Marchands du palais et marchands d'abbayes', *Revue historique* 183 (1938) 281-297.
- Lestocquoj, J., 'Abbayes et origines des villes', *Revue d'histoire de l'église de France* 33 (1947) 108-112.
- Lucas, P., *Monnaies seigneuriales mosanes* (s.l. 1982).
- Marx, W.J., *The Development of Charity in Medieval Louvain* (New York 1936).
- Michel, É., *Abbayes et monastères de Belgique, Leur importance et leur rôle dans le développement du pays* (Bruxelles 1923).
- Miraeus, A., et J.F. Foppens, *Opera diplomatica et historica [...], 4 vol.* (Louvain-Bruxelles 1723-1748).

- Piot, Ch., 'Recherches sur les ateliers monétaires des Mérovingiens, Carlovingiens et Empereurs d'Allemagne en Belgique', *Revue belge de numismatique* 4 (1848) 322-372.
- Piot, Ch., 'Notice sur un trésor de monnaies découvert à Betekom', *Revue belge de numismatique* 5 (1850) 76-86.
- Pirenne, H., *Les villes et les institutions urbaines*, 2 vol. (Bruxelles 1939).
- Prou, M., *Les monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale* (Paris 1892).
- Prou, M., *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale, Les monnaies carolingiennes* (Paris 1896).
- Ramackers, J., *Papsturkunden in den Niederlanden (Belgien, Luxemburg, Holland und Französisch-Flandern) II, Urkunden. Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, Philologisch-historische Klasse, Dritte Folge*, 9 (Berlin 1934).
- Reicke, S., *Das deutsche Spital und sein Recht in Mittelalter*, 2 vol. (Stuttgart 1932).
- Reiffenberg, F. de, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg I* (Bruxelles 1844).
- Roland, Ch.G., *Chartes de l'abbaye de Gembloux* (Gembloux 1921).
- Serrure, R., *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge* (Bruxelles 1880).
- Tessier, G., *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, 3 vol. (Paris 1943-1955).
- Tourneur, V., 'Le monnayage de l'atelier de Nivelles', *Revue belge de numismatique* 92 (1946) 19-37.
- Van den Bergh, L.Ph.Ch., *Oorkondenboek van Holland en Zeeland (715-1299)*, 2 vol. (Amsterdam 1866-1873).
- Van Rey, M., 'Les domaines étranger de Nivelles en Allemagne', *Annales de la Société archéologique et Folklorique de Nivelles et du Brabant wallon* 25 (1985) 31-52.
- Van Werveke, H., 'Comment les établissements religieux belges se procuraient-ils du vin au haut Moyen Âge?', *Revue belge de philologie et d'histoire* 2 (1923) 643-662.
- Van Werveke, H., 'Les propriétés excentriques des églises au Haut Moyen Âge', *Revue belge de philologie et d'histoire* 4 (1925) 136-141.
- Van Werveke, H., «*Burgus: versterking of nederzetting?* Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Klasse der Letteren XXVII, n° 59 (Bruxelles 1965).
- Vanderkindere, L., *La chronique de Gislebert de Mons* (Bruxelles 1904).
- Verhulst, A., 'The Origins of Towns in the Low Countries and the Pirenne Thesis', *Past and Present* 122 (1989) 3-35.
- Verhulst, A., *The Rise of Cities in North-West Europe* (Cambridge 1999).
- Wauters, A., *De l'origine des libertés communales en Belgique, dans le nord de la France, etc, Preuves* (Bruxelles 1869).
- Werner, M., *Der lütticher Raum in frühkarolingischer Zeit* (Göttingen, 1980).
- Zylbergeld, L., 'Principauté territoriale et villes seigneuriales: le duché de Brabant et Gembloux, Nivelles et Saint-Trond (XIe-XIIIe siècles)', in: T.E.A. Bosman, J.P.A. Coopmans et B.C.M. Jacobs (éd.), *De heerlijke stad, Achtste Colloquium 'De Brabantse Stad', Bergen op Zoom, 2 en 3 oktober 1987* (Maastricht 1988) 71-92.